

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 10	
Contre : 0	
Absention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 20 Janvier à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 16/01/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés le 16/01/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) avant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_01_01 – SYDEM : COMPTE-RENDU DIAGNOSTIC TRI ET COMPOSTAGE EN CIMETIERE DE MONTFERMY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi Transition Ecologique pour une Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 ;

Vu la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 ;

Vu le schéma territorial de gestion des déchets organiques validé en juin 2020 par le VALTOM et ses collectivités adhérentes ;

M. le maire présente le compte-rendu "Diagnostic tri et compostage en cimetière de Montfermy" établi par le SYDEM Dômes et Combrailles le 8 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le diagnostic présenté ;
- DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/01/2023

Le Maire


Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE

